

**Appel à projet art numérique n°2 - 2017
pour la création et l'acquisition
d'une œuvre numérique (non-interactive)**

**Ville de Garges-lès-Gonesse
Direction des Affaires Culturelles**

Objet : Appel à candidatures artistiques dans le domaine des arts numériques

NOTE D'INTENTION

1. Contexte territorial

La ville de Garges-lès-Gonesse est située dans la banlieue nord de Paris, à 15km de la capitale. Ancien village rural, la ville se transforme en une commune de banlieue au début du XXème siècle, mais c'est durant les années 1950 qu'elle connaît de profondes mutations avec l'édification des premiers grands ensembles. Garges-lès-Gonesse appartient à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (42 communes de l'est du Val d'Oise et du Nord de la Seine-et-Marne).

Avec plus de 42 000 habitants, la ville de Garges-lès-Gonesse est la 3^{ème} ville du Val d'Oise derrière Cergy-Pontoise et Sarcelles. Elle est aussi en 4^{ème} position des villes les plus jeunes de France avec plus de 35 % de moins de 20 ans.

Grâce à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), trois quartiers ont fait l'objet d'un programme de rénovation de 420 millions d'euros : La Muette, Les Doucettes, Dame Blanche Ouest (construction et réhabilitation de logements, création d'espaces verts de vie, de parc de familles, réhabilitation des voies de circulation...).

La ville est dotée d'un fort maillage d'équipements publics. La plupart de ses équipements ont un caractère très structurant pour les populations et remplissent des missions de proximité et de lien citoyen et social.

2. Contexte de politique culturelle générale

La ville de Garges-lès-Gonesse c'est doté d'un nouveau projet culturel pour la période 2014-2020. Le projet d'action culturelle se décline en quatre grands axes de travail transversaux :

- Axe I : Citoyen, acteur de la diversité des expressions artistiques et culturelles
- Axe II : Artiste, penseur et créateur de la construction urbaine
- Axe III : Culture, lieu d'échanges, de rencontres et d'expérimentations
- Axe IV : Démocratie, espace de communication, d'innovation et d'ouverture aux nouvelles technologies

Ces axes sont construits pour recouvrir à la fois : les réalités artistiques et culturelles du moment, et de l'avenir ; les grandes mutations de la société et la nouvelle temporalité très resserrée de celle-ci ;

les réalités urbaines du développement de la ville de Garges-lès-Gonesse à court, moyen et long terme.

Axe I : Citoyen, acteur de la diversité des expressions artistiques et culturelle

Positionner l'individu au cœur de l'action de la ville dans le domaine de la culture est l'affirmation fondatrice du projet culturel. L'individu doit être pris comme acteur de son propre développement artistique et culturel mais aussi comme créateur à part entière.

Cet axe qui place le citoyen de Garges-lès-Gonesse au centre de ses orientations est aussi un axe constitutif du socle de programmation qui va structurer la politique culturelle et permettre la redéfinition des anciennes politiques segmentaires des établissements en projet transversaux.

La ville cherchera à privilégier et à renforcer les pratiques culturelles actives de la population tout en favorisant la diversité culturelle. La transversalité des approches artistiques et des publics est un élément incontournable de ce processus. L'individu doit ici être pris en compte dans la globalité de son parcours artistiques (temporalité, environnement, formes sensibles).

Objectifs généraux : Restructurer et renforcer l'enseignement artistique et culturel, construire des actions de formation et de sensibilisation, favoriser la reconnaissance des pratiques artistiques, impulser une dynamique participative des habitants et renforcer l'orientation des publics, soutenir le développement de l'offre cinématographique de création, faire vivre la diversité culturelle des expressions artistiques au plus proche de la population, favoriser la transversalité des arts et des publics.

Axes II : Artiste, penseur et créateur de la construction urbaine

Comment penser la ville de demain ? Comment donner du sens à notre vision de l'aménagement du territoire ? Comment prendre en compte la place active des populations dans l'aménagement et l'évolution de leur habitat ? Comment anticiper et accompagner l'évolution des modes de vies dans l'espace public ?

Voici quelques-unes des questions fondamentales auxquelles la culture peut prendre part de façon extrêmement novatrice en apportant une approche fine de l'enjeu de la réalisation de l'individu dans son environnement urbain. Interroger l'artiste sur les façons d'aborder la médiation entre l'individu et son environnement qu'il soit urbain ou dans son rapport à l'autre est une question essentielle.

L'apport de l'artiste à la structuration du tissu urbain peut-être un acte fondateur fort et un outil de développement extrêmement puissant. Que ce soit par la médiation entre les architectures/urbanistes, les élus, les financeurs... ; l'accompagnement des populations dans ces mutations ; ou bien encore par l'intégration de l'œuvre artistique dans le tissu urbain lui-même, l'artiste est appelé à donner du sens à la ville et à enrichir la vie et le développement du territoire.

Objectifs généraux : Se doter d'une stratégie patrimoniale visant l'appropriation et la sensibilisation des publics locaux, prendre part à la fabrication urbaine de la ville par l'action culturelle, mettre en scène des actions culturelles dans la ville et au plus proche de la population, investir les espaces de la ville aujourd'hui qui sont des friches culturelles, créer un/des espace(s) de fabrique pour la culture dans la ville, créer des expérimentations artistiques dans les quartiers, créer comme élément central de la vie de la cité des résidences d'artistes

Axe III : Culture, lieu d'échanges, de rencontres et d'expérimentations

Dans notre société en évolution vers des nouveaux modes de communication et de nouvelles façons de vivre en communauté, une question fondamentale se pose : comment favoriser la rencontre, l'échange et l'intégration des populations ?

L'action culturelle est affirmée dans ce domaine comme un levier efficace, en quête de nouvelles voies de structuration de la vie citoyenne. L'art et la culture font partie des composantes essentielles d'identification et d'appartenance à un groupe. Néanmoins on ne cherchera pas à effacer, ou à niveler les différences culturelles des habitants du territoire. Il faut au contraire donner à chacune d'elles sa place, favoriser l'ouverture et la tolérance vis-à-vis de « l'autre », par la connaissance, compréhension de la diversité des modèles culturels.

La culture de la ville est voulue dans sa richesse : multiple, évolutive et faite de passerelles qui permettront « aux cultures » valorisées et reconnues dans leurs vertus nobles de faire émerger une culture commune gargeoise vivante et dont les habitants sont les acteurs et les moteurs créatifs. Cette ouverte sur le monde devra tisser avec son environnement proche et plus lointain de véritables liens d'échange et d'enrichissement. Il apparaît essentiel de positionner l'habitant de la ville dans son territoire proche, mais aussi dans un environnement régional, national et européen et mondial compte-tenu de la richesse multiculturelle de la population.

Objectifs généraux : Faciliter l'accès aux services culturels pour tous (économique, physique, symbolique), créer une dynamique culturelle ouverte, donner un sens fort aux lieux de culture comme véritables foyers de culture, soutenir la création de pépinières culturelles, soutenir la coopération culturelle inter-territoire et internationale, adaptation des structures territoriales de service public culturel aux évolutions sociétales, soutenir la création et aider à la formation des nouvelles générations de créateurs, mettre en place une offre culturelle cohérente avec les enjeux territoriaux de l'est du Val d'Oise.

Axes IV : Démocratie, espace de communication, d'innovation et d'ouverture aux nouvelles technologies

Ouvrir la ville sur le monde et notamment au travers de la fenêtre exceptionnelle que représentent l'univers numérique et le multimédia est un enjeu majeur. Ce chantier d'avenir et d'innovation reste dans la plupart des collectivités un point sur lequel un retard considérable et des difficultés d'adaptation persistent.

Prétendre avoir une politique culturelle aujourd'hui sans soulever le questionnement des nouvelles technologies ne saurait avoir de sens. Le premier lieu de diffusion de la création artistique est internet. Ce constat incontournable ne devrait pas manquer de nous interroger sur le sens de l'action publique telle qu'elle est conduite par la collectivité aujourd'hui et pour les années à venir.

Les espaces de vie créés dans ce domaine peuvent permettre un véritable retour aux principes de la démocratie. Il est fondamental dans une ville riche de sa diversité, comme Garges-lès-Gonesse, de lutter contre l'idée de supériorité d'une forme de culture sur les autres. C'est par la richesse et la diversité des formes de cultures, que chacun pourra trouver sa place dans la société et s'épanouir en tant qu'acteur de celle-ci.

Objectifs généraux : Penser la place de la culture scientifique dans la ville, mettre en place des formations cohérentes dans les domaines des arts numériques, utiliser les nouvelles technologies et les technologies de l'information pour les mettre au service des actions culturelles, faciliter l'accès aux nouvelles technologies, développer l'offre et la fréquentation des lieux de culture y compris des lieux virtuels.

3. Cahier des charges de l'appel à projets 2 -17 art numérique (non-interactif)

A travers l'appel à candidatures pour la création et l'acquisition d'une œuvre d'art numérique (non-interactive), la ville de Garges-lès-Gonesse entend favoriser l'accès aux œuvres et à la création dans le domaine des nouvelles technologies. L'acquisition d'œuvres sur plusieurs années, permettra de constituer un fonds numérique et de développer sur le territoire un travail de sensibilisation des publics à la création artistique contemporaine et aux transformations numériques.

Depuis 2014 et la mise en place du projet « Arts à l'école, école d'arts » (développement d'ateliers artistiques, parcours de spectacles jeune public et d'expositions), la ville de Garges-lès-Gonesse a fortement investi le champ éducatif pour favoriser l'accès aux œuvres et aux créateurs, réduire la fracture entre la création et les publics. Des parcours d'éducation artistique et culturelle sont construits tout au long de l'année avec l'Education Nationale (classes de CE2, CM1 et CM2). Cette dynamique partenariale est encore renforcée depuis septembre 2017 avec l'intensification des interventions artistiques sur le temps scolaire et l'ouverture aux classes d'écoles maternelle et cours élémentaires (CP, CE1). Dans le même temps, les 12 groupes scolaires de la ville ont bénéficié d'un plan de développement et de dotation de matériel multimédia. De fait, la grande majorité des classes sont aujourd'hui équipées de tableaux numériques interactifs. Dans ce contexte favorable, au niveau partenarial et matériel, les œuvres d'art numériques sont destinées à être largement diffusées dans les écoles de la ville (6 000 enfants scolarisés en 2016/2017) ainsi que dans les structures municipales.

Les objectifs généraux et opérationnels de l'appel à candidatures sont :

- La création d'une œuvre numérique
- La création de forme virtuelle totalement numérique destinée à être diffusée sur l'ensemble du territoire (structures municipales, établissements scolaires...) via les tableaux numériques interactifs présents dans l'ensemble des écoles.
- Favoriser l'accès aux œuvres et aux créateurs, en cherchant à réduire la fracture entre la création et les publics, développer l'accompagnement des publics à travers un temps de rencontre et médiation (volume de 20 heures d'interventions sur le territoire).

Critères d'analyse des dossiers de candidature :

- **Qualité, originalité et pertinence de la proposition artistique au regard du cahier des charges**
- **Capacité à proposer un projet artistique représentatif de la création contemporaine, reflétant les transformations et les innovations du domaine numérique**
- **Facilité d'accessibilité de l'œuvre numérique d'un point de vue matériel (formats de diffusion le plus accessible possible pour diffusion sur le territoire)**

Comité de sélection

Un jury se réunira pour sélectionner le candidat retenu. Il sera composé de représentants administratifs (le Directeur de l'Action Culturelle, le chargé de mission Culture, une plasticienne et enseignante de la Grande école du numérique, un représentant de la Direction des Systèmes d'Information), du conseiller pédagogique de l'Education Nationale et de l'adjointe au Maire à la Culture.

Composition du dossier de candidature :

Pour être recevable, les candidats devront fournir un dossier, uniquement sous forme dématérialisée, comprenant :

- Une lettre de motivation précisant le numéro d'appel à projet et l'année
- Un curriculum vitae actualisé de ou des artiste(s), (dossier artistique présentant le travail artistique, presse, expositions réalisées... (la ville se réserve le droit de dupliquer et de conserver ces documents)
- Une note d'intention sur l'œuvre projetée et la démarche artistique en réponse au cahier des charges
- Une fiche technique prévisionnelle autour de l'œuvre projetée (formats, accessibilité...)
- Toute pièce permettant de prouver que l'artiste candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (pour la sécurité sociale : numéro d'ordre à la maison des artistes ou à l'Agessa ou autre ou équivalent étranger, pour les obligations fiscales : n° de SIRET ou équivalent étranger ou toute autre pièce prouvant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales).
- un formulaire indiquant la raison sociale avec numéro de SIRET/SIREN ou Maison des artistes, adresse postale, coordonnées et RIB

Conditions générales

- **Pour le lauréat de l'appel à projets n° 2 – 2017, œuvre numérique (non-interactive), versement de 11 000 € sur présentation d'une facture** (versement de 25 % du montant total à la sélection et du solde, 75 % à la livraison de l'œuvre).

Ces sommes recouvrent tous les frais : matériels, cession de droits, acquisition, volume de 20 heures consacrées à des temps de rencontre et de médiation autour de l'œuvre sur le territoire, déplacements.

- Œuvre en très haute définition pour permettre la diffusion sur un très grand format (type grand écran d'une salle de diffusion)

- L'œuvre numérique livrée devient la propriété de la ville de Garges-lès-Gonesse

- Le lauréat de l'appel à candidatures fera l'objet d'une convention avec la ville de Garges-lès-Gonesse qui définira les modalités d'action et d'acquisition de l'œuvre par la ville.

Calendrier

Mi-septembre 2017 : Lancement de l'appel à projet

16 octobre 2017 à 17H : Date limite de dépôt des dossiers par les artistes

8 novembre 2017: Etude, auditions et sélection des dossiers par le comité de sélection

15 janvier 2018: remise de l'œuvre sous format numérique

Avril 2018 : Présentation de l'œuvre sur le territoire

Avril-décembre 2018 : mise en place des temps de rencontre et de médiation autour des œuvres sur le territoire.

Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers sont à adresser au plus tard jusqu'au lundi 16 octobre 2017 à 17H de façon dématérialisée à culture@villedegarges.com

Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé.

Les artistes non retenus seront avertis par mail.

Renseignements complémentaires auprès de culture@villedegarges.com